

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze le 22 janvier à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :16 janvier 2015

Étaient présents :

Anne GERIN, Jérôme GUSSY, Olivier GOY, Christine CARRARA, Gregory STOCKHAUSEN-VALERY, Nadine BENVENUTO, Stéphane LOPEZ, Monique DEVEAUX, Jean-Claude CANOSSINI, Jean-Louis SOUBEYROUX, Angélique ALO-JAY, Abdelkader ATTAF, Nadia MAURICE, Cyril BRUYERE, Dominique LAFFARGUE, Marc DESCOURS, Florence DELPUECH, Laëtitia ZAPLANA, Bernard JAY, Jean DUCHAMP, Valérie BARTHEL, Laurent GODARD, Fabienne SENTIS, Jean-François PONCET, Sandrine MIOTTO, Lisette CHOUVELLON

Avaient donné procuration pour voter :

Véronique BERNOUD à Gregory STOCKHAUSEN-VALERY

Étaient absents :

Christophe GROS,

Ne prend pas part au vote : Olivier GOY (délibération n°8187)

Secrétaire de séance : Anne GERIN

TA/SCH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03

Il vérifie que le quorum est atteint et effectue l'appel.

Monsieur REMOND propose Anne GERIN comme secrétaire de séance adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2014 : adopté à l'unanimité avec prise en considération d'une remarque de Jean-François PONCET.

Le Maire informe les élus que les procès-verbal des conseils municipaux seront dorénavant mis à disposition sur le site internet.

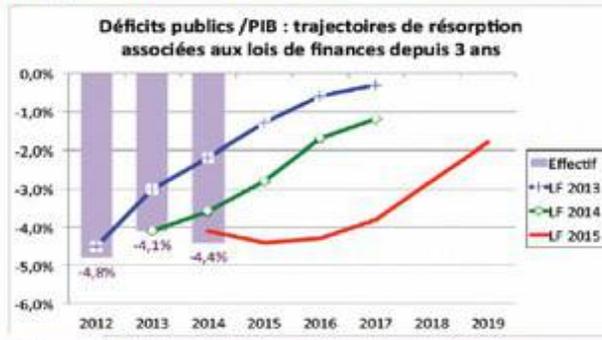
8177 - Finances - Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Rapport de présentation

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

→ L'objectif d'évolution du déficit public et les contraintes pesant sur les collectivités

→ Un contexte mouvant/ des perspectives pessimistes



	LF1 2014	PLF 2015	Variation
Depenses de l'Etat hors dette et pensions	209,92	200,59	-4,5%
PSR collectivités territoriales	56,86	53,20	-6,4%
PSR union européenne	20,22	21,01	4,1%
Depenses hors dette et pensions	287,00	282,82	-1,5%
Charge de la dette	46,65	44,34	-5,0%
Pensions	45,44	45,0	0,0%
Total charges dette + pensions	92,09	90,14	-2,1%
Total dépenses de l'Etat	379,09	372,96	-1,6%

→ Les marges de manœuvre réduites du budget de l'État



Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

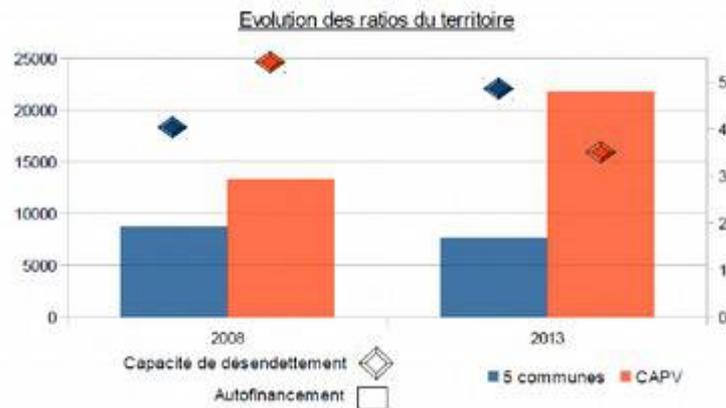
→ La loi de Finances 2015

- La baisse des dotations aux collectivités :
 - Une baisse historique : 12,5Md€
 - Un étalement sur 3 années, pour Voreppe : - 800 000 €
- Une faible revalorisation des bases fiscales : 0,9 %
- La question en suspens du Fonds de Péréquation intercommunal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le contexte local : le renforcement de l'intercommunalité

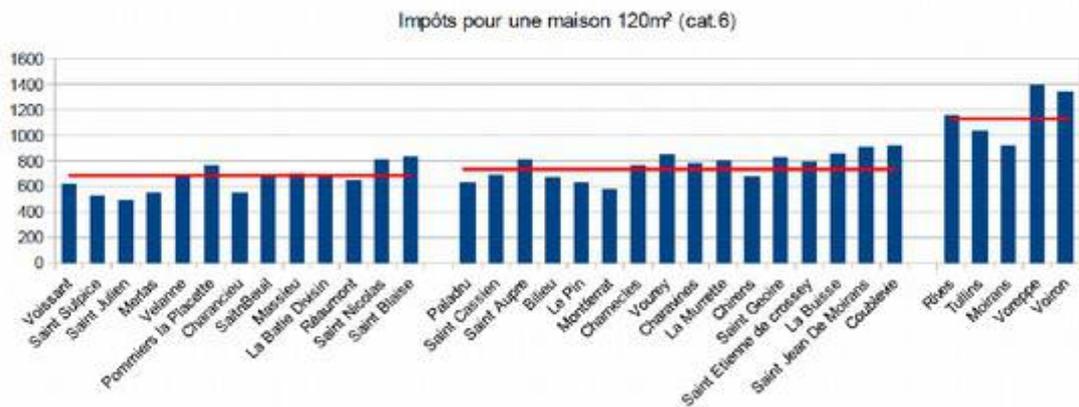
- Le renforcement du lien inter-communal : mutualisation – transfert de compétence
- La négociation du pacte fiscal et financier
 - Une montée en puissance de l'intercommunalité



Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le contexte local : le renforcement de l'intercommunalité

- La question de la fiscalité



Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

→ Le contexte local : la commune de Voreppe

→ La rétrospective

- Masse salariale +2,58 %/an
- Les subventions versées +5 %/an

Evolution de notre capacité de désendettement



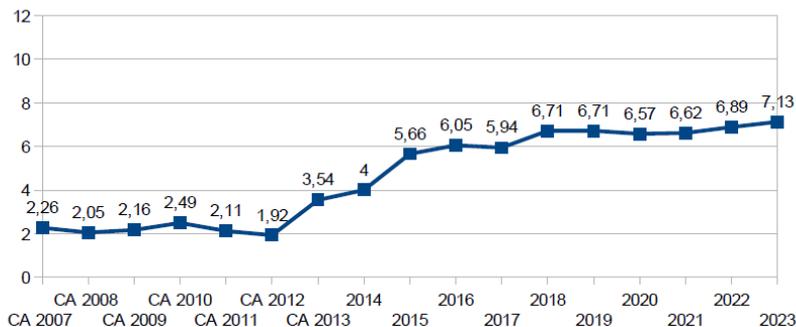
Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

→ Les perspectives

- Stabilisation des dépenses jusqu'en 2017 :
 - Soit 190 000 € d'économie par an
- Stabilisation de la dette et des taux d'imposition sur la période du mandat,
- Préservation de notre patrimoine

→ La capacité de désendettement attendue

Evolution de notre capacité de désendettement



Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

→ La première année de fonctionnement du réseau de Chaleur

→ Un investissement de 5 544K€

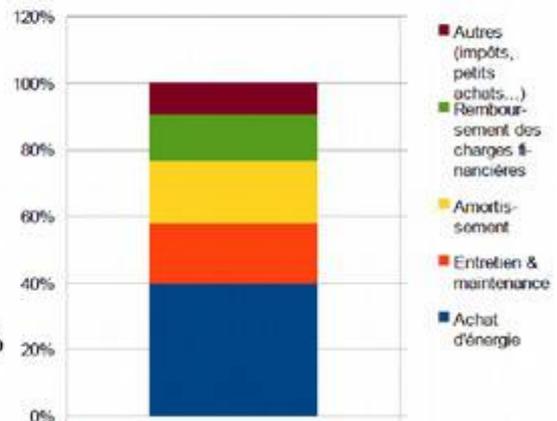
Financé par emprunt (62%), subvention (36%), autres (2%)

Structure des dépenses

→ Une structure des dépenses stables

→ Les clients du réseau

- Mairie 20,5 %
- Pluralis 33,5 %
- OPAC 38 16,5 %
- APF 13 %
- Lycée Portes de chartreuse 10 %
- Autres (collège, SDH...) 6,75 %



Délibération

Monsieur Olivier Goy, Adjoint en charge de l'économie, des finances et des ressources humaines, rappelle au conseil municipal que l'article L 2312-1 du CGCT oblige à la réalisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

“Il s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.”

La commission Ressources et Moyens, Économie et intercommunalité du 16 janvier 2015 a pris acte de ce rapport, annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal prend acte de ce débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015, sur les engagements pluriannuels envisagés et les équilibres financiers qui en découlent

Débat d'orientation budgétaire

I. Introduction.....	
II. Le contexte général des collectivités territoriales.....	
A. L'objectif d'évolution du déficit public impose aux collectivités un environnement changeant et contraignant.....	
a. L'objectif de réduction des déficits publics sous le seuil des 3 %.....	
b. Bref historique des Lois de Programmation des Finances Publiques (LPFP).....	
c. Les conséquences sur l'évolution des dépenses et recettes :.....	
B. La Loi de Finances 2015 et les mesures concernant les collectivités :.....	
a. La nécessaire contribution des collectivités à l'effort de réduction des déficits publics.....	
b. Une ponction supplémentaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) pour Voreppe.....	
c. Revalorisation des bases fiscales de 0,9 %.....	
d. La montée en puissance de la péréquation horizontale.....	
III. Le contexte local.....	
A. La question des relations avec l'intercommunalité.....	
a. Le renforcement du lien commune - intercommunalité.....	
b. La négociation du pacte fiscal et financier	
c. L'inscription de Voreppe dans son environnement territorial.....	
B. Voreppe.....	
a. Rétrospective.....	
b. Les perspectives.....	
c. Première année de fonctionnement de la Régie Voreppe chaleur bois.....	

I. Introduction

L'article L 2312-1 du CGCT oblige à la réalisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

« Il s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur. »

Outre cette obligation réglementaire, le D.O.B. permet de prendre connaissance du contexte économique national et local dans lequel nos orientations pour 2015 s'inscrivent et obtenir ainsi une vision précise de notre environnement.

II. Le contexte général des collectivités territoriales

A. L'objectif d'évolution du déficit public impose aux collectivités un environnement changeant et contraignant

- a. L'objectif de réduction des déficits publics sous le seuil des 3 %

Le premier objectif de la loi de finances pour 2015 reste la réduction du déficit public et l'équilibre structurel des finances publiques, à atteindre d'ici la fin de la législature.

Il est précisé que le déficit 2014 sera vraisemblablement supérieur à celui attendu, puisqu'il devrait atteindre 4,4 % du PIB contre les 3,6 % prévus. Ce décalage est dû à une croissance économique et une inflation inférieures aux prévisions.

Si l'on comprend aisément le lien entre une faible croissance économique et une moindre rentrée fiscale pour l'État, le lien entre inflation et déficit public peut poser question. Le mécanisme est pour partie le même. Si les prix n'augmentent pas les impôts calculés sur cette assiette non plus (pour mémoire la TVA représente 140Md€ soit 50 % des recettes du budget de l'État). De plus, dans la mesure où le montant des dépenses publiques est gelé en valeur par les lois de finances, l'effet bénéfique que pourrait avoir l'inflation sur une moindre évolution de ces dépenses s'en trouve de fait annulée.

b. Bref historique des Lois de Programmation des Finances Publiques (LPFP)

Conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'État est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. Depuis cette réforme, quatre lois de programmation ont été adoptées.

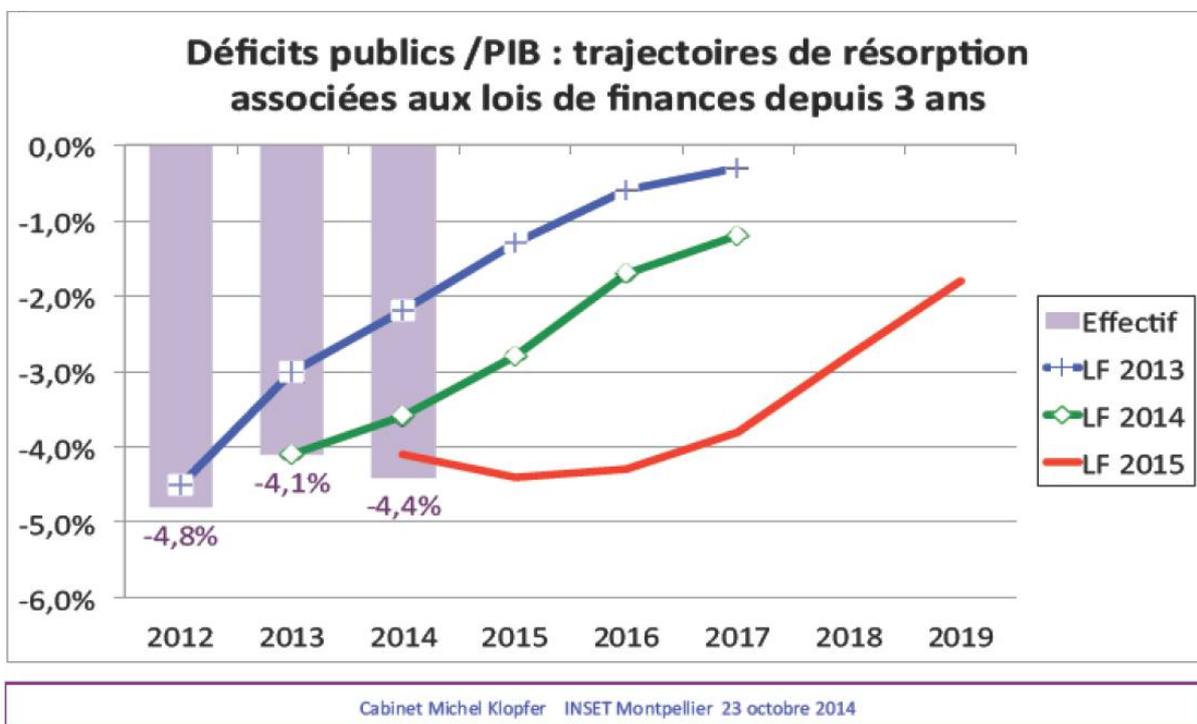
Un bref historique de ces lois de programmation nous informe sur deux éléments qui perturbent fortement notre préparation budgétaire des dernières années et celles à venir :

- l'instabilité des mesures annoncées pour les collectivités territoriales,
- un report des perspectives positives pour les finances publiques.

La troisième LPFP, qui couvre les années 2012 à 2017, prévoyait un retour à un déficit structurel inférieur à 0,5 % du PIB en 2015. Pour les collectivités locales, elle se traduisait par une réduction des concours financiers de 750M€ en 2014 et de 750M€ en 2015. Ces mesures ont très rapidement connu des modifications, puisque le pacte de compétitivité (nov 2012) a ajouté 1,5Md€ et le pacte de responsabilité (janv 2014) a ajouté 9,5Md€ soit au total 12,5Md€ de réduction entre 2014 et 2017.

La dernière loi de programmation adoptée en octobre 2014 prévoit le retour à un déficit structurel inférieur à 0,5 % du PIB en 2019.

Ces reports successifs du retour à l'équilibre sont synthétisés par le graphique suivant :



Toutefois, rappelons les réserves de la haute Autorité des Finances Publiques (émanation de la Cour des Comptes) quant aux perspectives annoncées par cette nouvelle programmation des finances publiques : « *De plus, même si cette nouvelle trajectoire est moins ambitieuse que les précédentes, son respect n'est pas acquis. Il suppose d'infléchir fortement et sur toute la période de programmation la croissance de la dépense publique. En l'état des mesures annoncées, le Haut Conseil relève un risque de déviation par rapport à la trajectoire vers l'Objectif à Moyen Terme de retour à l'équilibre.* »

c. Les conséquences sur l'évolution des dépenses et recettes :

Pour atteindre l'objectif de réduction des déficits, la loi de programmation des finances publiques prévoit une évolution des dépenses publiques comme suit :

(En %)	2013	2014	2015	2016	2017
Administrations publiques hors crédits d'impôt	2,0	1,4	1,1	1,9	1,8
Dont administrations publiques centrales hors crédits d'impôt	0,5	0,4	0,3	0,8	0,4
Dont administrations publiques locales	3,4	1,2	0,3	1,8	1,9
Dont organismes de sécurité sociale	2,3	2,3	0,8	2,1	2,3

Source : note AMF

Dans ce cadre, notons **la création d'un objectif de dépense publique locale (ODEDEL)** correspondant à la trajectoire des Administrations publiques locales.

Alors que les dépenses de l'État, de l'assurance maladie et celles des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale (ROBSS) sont d'ores et déjà couvertes par des normes ou des objectifs, la dépense locale faisait figure d'exception. Le projet de LPFP cherche à y remédier. Désormais, grâce à l'ODEDEL, chacun des sous-secteurs des administrations publiques fera l'objet d'un suivi et d'une programmation, en cohérence avec les engagements budgétaires européens de la France qui portent sur l'ensemble des dépenses publiques.

Dans un souci de respecter l'article 72 de la constitution, et notamment le principe de libre administration des collectivités locales, **cet objectif est indicatif**. Il devrait ainsi enrichir le débat sur le respect de la trajectoire des finances publiques au niveau local.

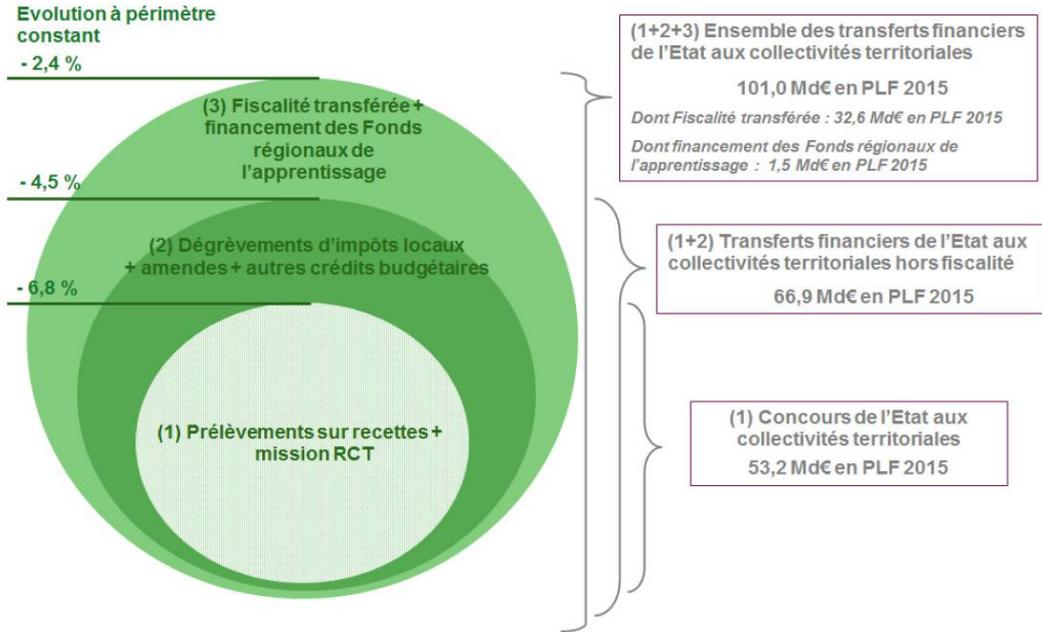
Si l'on perçoit mal encore l'ensemble des tenants et aboutissants de ce nouvel indicateur, on peut dès à présent constater que l'État trouve par ce moyen une influence sur les dépenses des collectivités alors qu'il n'avait jusqu'à présent « que » la maîtrise des recettes.

B. La Loi de Finances 2015 et les mesures concernant les collectivités :

a. La nécessaire contribution des collectivités à l'effort de réduction des déficits publics

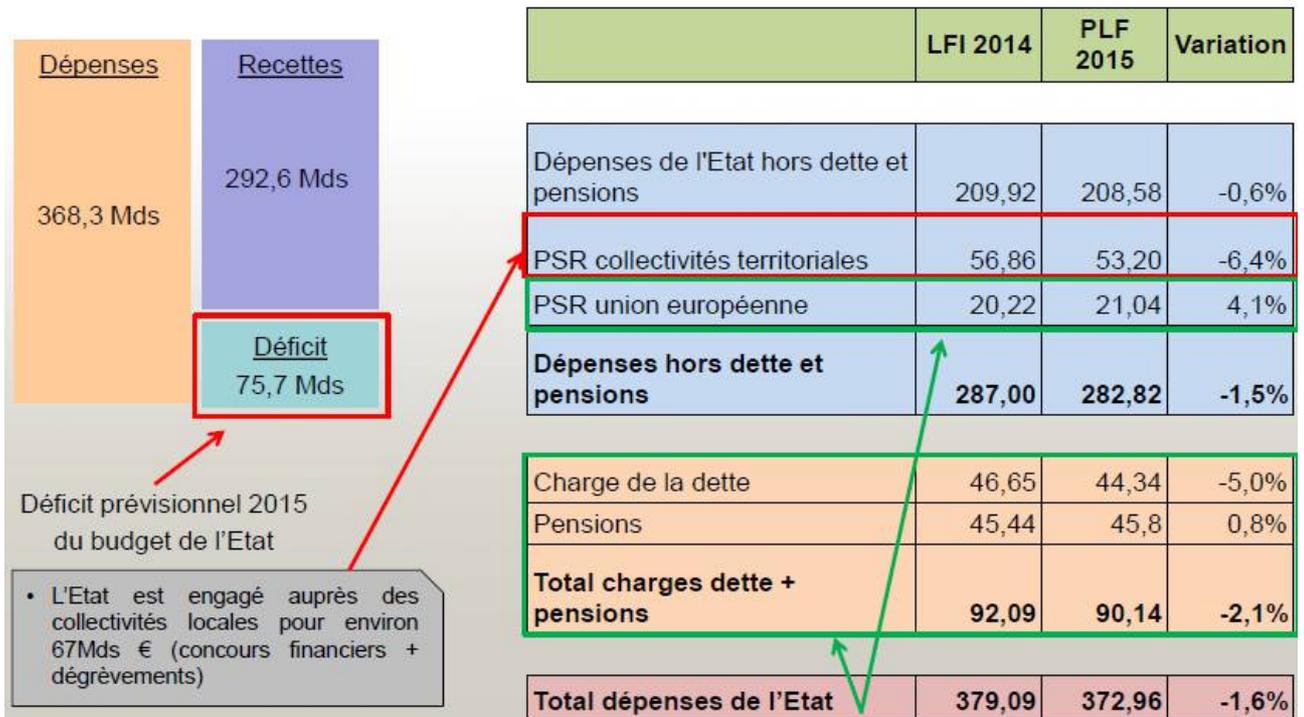
Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent **101 Md€ en 2015** (PLF à périmètre courant), soit un montant en diminution de **2,4 %** par rapport à la LFI 2014. Ces transferts financiers se composent de plusieurs ensembles :

Décomposition des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à périmètre courant en PLF 2015 (en AE)



(sources : annexes au PLF 2015)

Ces versements au profit des collectivités sont loin d'être neutres pour le budget de l'État et expliquent la nécessité d'associer les collectivités à l'effort collectif de redressement des finances publiques. Le schéma suivant synthétise les contraintes pesant sur la rigidité des dépenses étatiques : impossibilité de jouer sur le niveau de reversement au profit de l'UE, sur la charge de la dette ou encore le montant des pensions ; ainsi que le faible montant des autres dépenses (262Md€) pour absorber un déficit de 76Md€.



Source : Stratorial finances

La loi de finances 2015 intègre donc une baisse des dotations aux collectivités de 3,7Md€ qui viendront se rajouter aux 1,5Md€ déjà prélevés en 2014.

Les conséquences pour Voreppe ont été estimées à 260 K€ qui viendront se rajouter à la perte de 106 K€ enregistrée en 2014.

Si l'association des collectivités à l'effort national ne peut être rejeté, il nous faut toutefois relever une contradiction avec le nombre sans cesse croissant des contraintes réglementaires pesant sur les finances locales et décidées par l'État. Pour ne relever que les plus significatives, on peut noter la réforme des rythmes scolaires, les mesures de revalorisation des carrières, la hausse du SMIC ou encore l'augmentation de cotisation CNRACL...

Si l'effort doit être partagé, cela ne pourra pas se faire de façon cohérente sans une forte concertation entre l'État et les collectivités !

b. Une ponction supplémentaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) pour Voreppe

Au cours de la préparation du PLF 2015, la question s'est posée de modifier les critères de répartition de cette baisse afin d'y intégrer des effets péréquateurs. Toutefois l'impossibilité de consulter en temps voulu le Comité des Finances locales (renouvelé après les dernières élections municipales) ainsi que la difficulté à maîtriser l'architecture complexe des dotations aux collectivités ont empêché cette réflexion d'aboutir.

En contrepartie le choix a été fait de renforcer les dotations de péréquation existantes qui progresseront en 2015 de 208 M€ contre 99 M€ en 2014. Cette année, et afin de financer cette hausse significative des dotations de péréquation, la ponction portera sur l'ensemble de la DGF .

Cela impliquerait pour Voreppe une perte de recette qui a été estimée à 15 K€.

Concernant la DGF, notons le report de la réforme, un temps envisagé, de son architecture et, surtout, de son versement aux intercommunalités ! Ce projet devait être traité dans le cadre de la loi de finances 2015, mais a été reporté à 2016.

c. Revalorisation des bases fiscales de 0,9 %

La loi de finances 2015 fixe la revalorisation des bases des impôts locaux à 0,9 %. Par le passé, ces évolutions étaient bien supérieures et oscillaient entre 1,5 et 2,5 %.

Cette variation, ajoutée à l'augmentation physique des bases (construction nouvelle, amélioration de l'existant, implantation d'entreprises nouvelles...), constituera les seules sources d'augmentation des recettes fiscales de la commune. Il est rappelé le souhait de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Quelques éléments de comparaison du niveau de fiscalité :

Pour effectuer une comparaison du niveau de fiscalité sur l'administré, le montant de la taxe d'habitation peut être retenu :

-D'une part, parce qu'il permet de ne pas tenir compte des impôts économiques. Voreppe ayant une zone industrielle importante, cela majore le montant d'impôts par habitant et fausse les comparaisons.

-D'autre part, parce que ce chiffre, simple, permet de tenir compte des deux variables que sont les taux et les bases d'imposition.

Pour Voreppe, le montant de la taxe d'habitation perçue en 2013 était de 172€/ hab. alors que la moyenne de la strate était de 214€ (soit +24,5%).

À titre de comparaison, le montant de la taxe d'habitation par habitant des communes Iséroises appartenant à la même strate que Voreppe ainsi que les principales communes du Pays Voironnais :

	Strate de 10 à 20 000 hab. Communes CAPV		
L'Isle d'Albeau	132 €	165 €	Moirans
Meylan	266 €	132 €	Rives
Sassenage	236 €	159 €	Voiron
Seyssinet-Pariset	147 €	123 €	Tullins
Saint Egrève	186 €		
Villefontaine	123 €		
Pont-de-Claix	59 €		

d. La montée en puissance de la péréquation horizontale

Le Fond de Péréquation Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) poursuit sa progression en 2015 pour atteindre 780M€.

Rappelons que le Pays Voironnais est, depuis plusieurs années, très proche du seuil d'être contributeur. Toutefois, comme la contribution est, pour une grande part, proportionnelle à l'écart avec ce seuil, la CAPV et les communes membres ne devraient être que faiblement concernées.

III. Le contexte local

A. La question des relations avec l'intercommunalité

a. Le renforcement du lien commune - intercommunalité

Les lois et réformes portant sur l'organisation territoriale de la France se multiplient. Alors qu'entre l'acte I et l'acte II de la décentralisation, il s'est écoulé 30 ans, ces dernières années ont vu les changements s'accélérer :

- Loi portant réforme de collectivités territoriales du 16 décembre 2010,
- la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,
- La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République à venir....

L'ensemble vise un renforcement des deux échelons que sont les régions et les intercommunalités.

Ainsi, concernant l'échelon intercommunal, ce renforcement passe par :

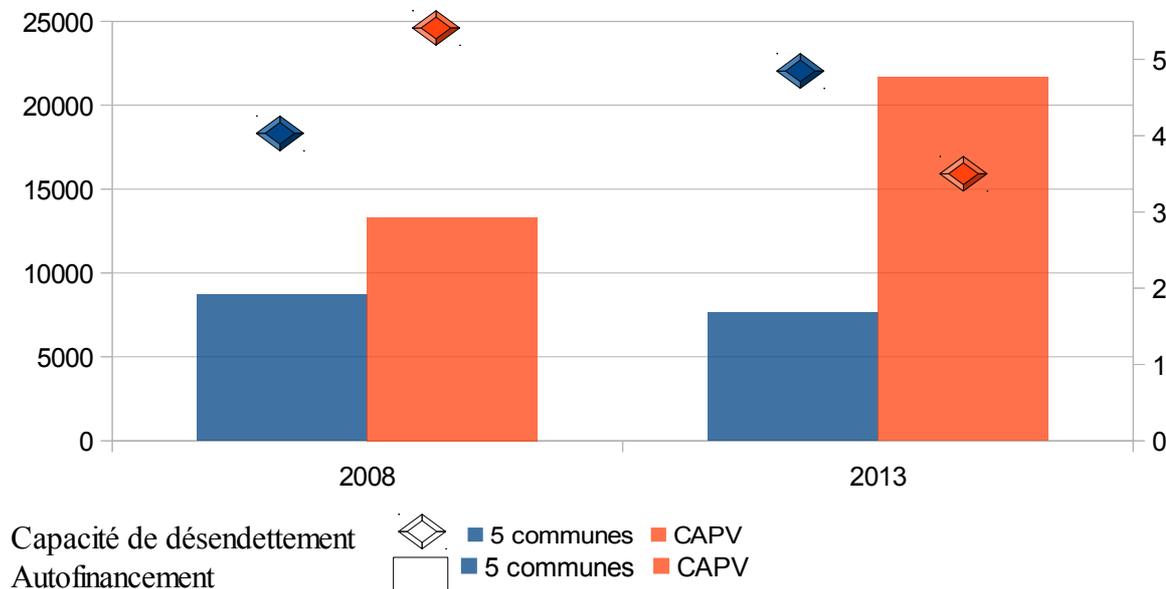
- l'extension de leur périmètre d'action et l'augmentation de leur taille (mise en œuvre des schémas de coopération intercommunale),
- l'extension de leurs compétences,
- renforcement de la légitimité démocratique de l'intercommunalité avec l'élection au suffrage direct,
- le renforcement des liens avec les communes membres à travers l'incitation à la mutualisation : rédaction obligatoire d'un schéma de mutualisation en début de mandat, définition d'un coefficient de mutualisation des services ressources.

Dans ce contexte la négociation à venir du pacte fiscal et financier sera de toute première importance pour les finances municipales.

b. La négociation du pacte fiscal et financier

Lors du précédent mandat, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a connu une croissance substantielle de sa capacité d'investissement :

Evolution des ratios du territoire



Sur la période 2008/2013, l'autofinancement des 5 communes urbaines du territoire a baissé de 12,4 %, alors que celui de la CAPV a augmenté de 63 %, passant de 13,3 M€ à 21,7M€.

La dette des 5 communes et de l'intercommunalité a progressé faiblement, passant pour les communes de 35,6 M€ à 37,4 M€ et pour la CAPV de 70,8M€ à 76,8 M€

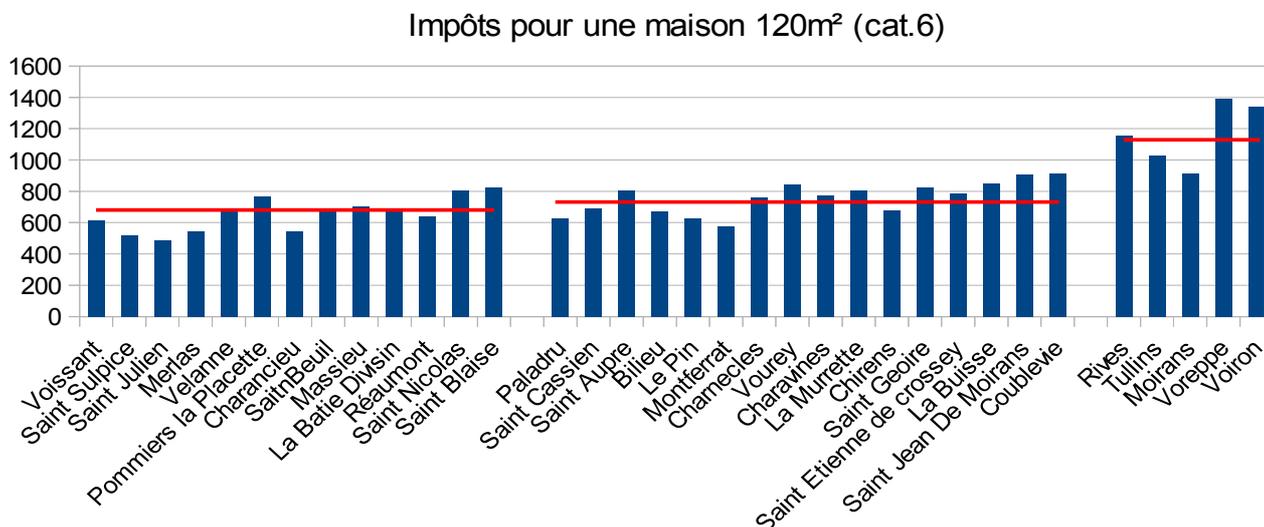
Ces évolutions ont permis à la CAPV de très nettement améliorer son ratio de capacité de désendettement (encours de dette/autofinancement) qui est passé de 5,32 à 3,54 années. Dans le même temps, les communes connaissent une légère détérioration de ce ratio en passant de 4,09 à 4,91 années.

Le diagnostic opéré en ce début de mandat sur les capacités d'investissement de la commune Voreppe (cf B - Voreppe) et qui peut vraisemblablement être reproduit pour les autres communes laisse présager un niveau d'investissement à venir en net recul. On perçoit donc nettement, à l'échelle du territoire, le glissement de la capacité d'investissement des communes vers l'intercommunalité.

Piloté par l'intercommunalité, l'investissement public local passera alors nécessairement par une vision intercommunale plus intégrée et une mutualisation de la dépense.

Cette importance prise par l'intercommunalité fait ressortir l'épineuse question de la fiscalité. Si l'intercommunalité assume davantage de compétences, avec en corollaire une harmonisation des niveaux de service, et effectue l'essentiel des investissements, il est essentiel qu'une réflexion approfondie soit menée sur les différences d'imposition par habitant entre communes.

Afin d'illustrer cette différence, voici un schéma issu d'une étude (datée de 2010) réalisée par le conseil de développement du Pays Voironnais qui recense l'imposition perçue par chaque commune de la CAPV pour un logement type (maison de 120m² catégorie 6). On y relève, très nettement, un niveau de fiscalité qui augmente avec la taille de la commune : la moyenne pour les communes inférieures à 1 000 hab. est de 653€/hab. alors que la moyenne des communes supérieures à 5 000 hab. est de 1166€/hab. (les communes sont classées de gauche à droite par taille croissante) :



Dès lors on ne peut que soutenir l'idée émise dans le projet de territoire de financer les futurs transferts de compétence par une montée des taux d'imposition de la CAPV, cette augmentation de la fiscalité intercommunale étant compensée par une baisse des impôts par les communes concernées.

Cette idée va rapidement être mise en pratique puisque le bureau exécutif de la CAPV a acté le principe de l'intégration du Syndicat Intercommunal Scolaire du Voironnais à l'intercommunalité et le financement de cette prise de compétence par le biais de la fiscalité. Pour assurer au contribuable Voreppin la neutralité, nous nous engageons à réduire d'autant les recettes fiscales perçues par la commune dès 2015.

c. L'inscription de Voreppe dans son environnement territorial

Plusieurs réflexions actuelles accompagnent l'évolution vers un renforcement de l'intercommunalité.

La mutualisation est souhaitée et pourrait être une piste permettant de faire face aux contraintes des communes. Cela permettrait par exemple de répondre au désengagement de l'État sur l'instruction des permis de construire, ou la fin des missions d'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Cela pourrait également, dans une certaine mesure, réduire des dépenses et répondre à la baisse des recettes.

Dans ce cadre, rappelons le risque qui serait de mutualiser avec un nivellement de la qualité de service vers le haut. En effet, mutualiser, c'est mettre en commun des pratiques et des méthodes différentes, il est alors tentant d'agrèger les points d'excellence de chacun et ainsi d'augmenter les coûts.

Les transferts de compétences seront également étudiés au cours de ce mandat. La culture (médiathèque / école de musique) ou encore les équipements sportifs feront l'objet d'une étude approfondie.

Par ailleurs, le cadre de vie des habitants est à géométrie variable et n'épouse pas nécessairement les circonscriptions administratives. Il nous faut réfléchir avec ce postulat et ouvrir notre territoire à de nouveaux modes de coopération. Certaines politiques s'y prêtent particulièrement comme l'économie, les transports ou certains équipements tels les abattoirs.

Les dernières réformes institutionnelles offrent, à ce titre, de nouveaux outils, qu'il nous faudra étudier.

La coopération inter-intercommunalité en est un et pourrait permettre un rapprochement avec la communauté de Bièvre Est sur la question économique.

La « commune nouvelle » en est un autre qui semble connaître un certain succès. Si le diagnostic d'un émiettement communal en France est largement connu, il peut être nécessaire de rappeler certains chiffres : 32 000 communes ont moins de 2 000 habitants et 20 000 en ont moins de 500. Ce constat pose à l'évidence plusieurs questions, la première est celle de la capacité de ces communes à faire face aux besoins des citoyens ou aux multiples changements de réglementation. La deuxième est d'ordre démocratique avec le constat d'une crise des vocations et la difficulté à constituer des listes de candidat. A titre d'information, dans une commune de 500 habitants, le conseil municipal est composé de 11 élus, si on garde la règle de proportionnalité, le conseil municipal de Voreppe serait constitué de 220 élus. Les dernières élections municipales ont mis en lumière ce constat puisque 64 communes étaient sans candidat au premier tour.

Si notre territoire n'est heureusement pas concerné par cela, la question des « communes nouvelles » doit être posée.

B. Voreppe

a. Rétrospective

La précédente municipalité s'est engagée dans des dépenses qui dépassaient les capacités financières de la commune et ont grevé les marges de manœuvre futures. À notre arrivée, nous avons découvert cette situation dégradée et une capacité de désendettement qui dépassait les 10 années après 2021.

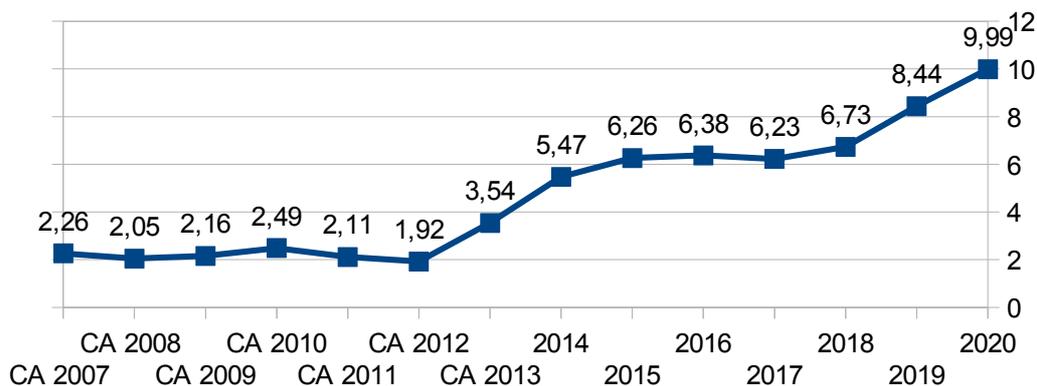
Si cela est dû naturellement pour partie à la perte de recette observée sur le précédent mandat (Fermeture des papeteries 550K€, dotation de solidarité rurale 90K€, taxe foncière de Vertaris 300K€...), ce constat est, pour une large partie, également dû à l'absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour ne relever que deux éléments qui auraient dû attirer la vigilance de la précédente municipalité, on peut noter la croissance de la masse salariale qui a été de 2,58 %/ an en moyenne. Une croissance qui, rappelons-le, s'applique à 60 % des dépenses de fonctionnement de la commune, soit une croissance chaque année de 180 000€ !

Dans le même temps, les subventions versées ont progressé de plus de 5 % en moyenne annuelle, soit 60 000€/an. 5 % dus pour une large part, évidemment, à la création du centre social Rosa Parks, qui en année pleine a engendré une dépense supplémentaire de, 200 000€ par rapport à l'Espace Femmes de 2008.

Ces dépenses croissantes ne nous permettent pas d'aborder la baisse à venir des dotations avec un « matelas de sécurité » suffisant. Les décisions à prendre en sont d'autant plus nécessaires !

Evolution de notre capacité de désendettement



b. Les perspectives

Pour Voreppe, les conséquences de la baisse des dotations pour les trois années à venir ont été évaluées à 800 000€, ce qui représente 45 % de l'autofinancement de la commune et donc de sa capacité d'investissement.

Sans réaction, notre capacité d'investissement sera donc considérablement réduite, allant même jusqu'à remettre en cause l'entretien de notre patrimoine actuel.

Nous ne pouvons nous y résoudre. Pour cela, **il nous faut absorber cette baisse de recettes en stabilisant les dépenses sur une période équivalente**. Les dépenses des communes connaissent une progression naturelle liée à l'inflation, à l'évolution contractuelle de certaines dépenses (ex : maintenance), au prix du gaz et de l'électricité ou encore au Glissement Vieillesse Technicité du personnel. Pour Voreppe cette progression naturelle a été estimée à 190 000€ par an, soit 1,5 %.

Stabiliser nos dépenses signifie donc qu'il nous faudra faire chaque année un montant équivalent d'économie. Si cela peut paraître faible au regard d'un budget municipal d'environ 12,5M€, cela représente des sommes importantes lorsqu'il s'agit de les appliquer aux dépenses non contraintes. Il nous faudra donc faire des choix difficiles, mais nécessaires.

Les projets d'investissement seront également systématiquement interrogés afin d'apprécier leur pertinence et la capacité de la commune à les prendre en charge (notamment en terme de dépenses induites en fonctionnement). Cette méthode nous conduit aujourd'hui à décaler dans le temps des travaux restant à faire sur le quartier de Bourg Vieux après la réalisation du parvis. Initialement prévus à hauteur de 6M€ étalés entre 2019 et 2024, ces travaux devraient débuter à compter de 2021.

Ces efforts seraient vains s'ils n'étaient guidés par des objectifs clairs et ambitieux :

- stabilisation du niveau d'endettement et des taux d'imposition,
- préservation de notre patrimoine.

Ce cadrage devra nous permettre d'afficher à l'échéance de notre mandat, une situation financière saine et préservant les finances de la commune pour les mandats suivants.

c. Première année de fonctionnement de la Régie Voreppe chaleur bois

2015 sera la première année de fonctionnement du réseau de chaleur. Cette mise en production se fera en deux temps avec une vente de chaleur basée sur les chaufferies gaz à partir d'avril, puis une mise en production de la chaufferie bois à partir de l'automne 2015.

Au final, après 4 avenants (le changement d'implantation du site, le raccordement du Foyer Logement, le report de la tranche conditionnelle de l'Hoirie, l'intégration du partenariat avec le Conseil Général sur la question de la fibre optique) l'investissement sera de 5 544K€.

Cette dépense aura été financée par :

- l'emprunt à hauteur de 3 451K€ (3 050K€ en 2014, 401K€ prévu en 2015),
- la subvention de l'ADEME à hauteur de 1 996K€,
- la participation du Conseil Général au frais d'installation de la fibre optique à hauteur de 95 000€ et le paiement anticipé.

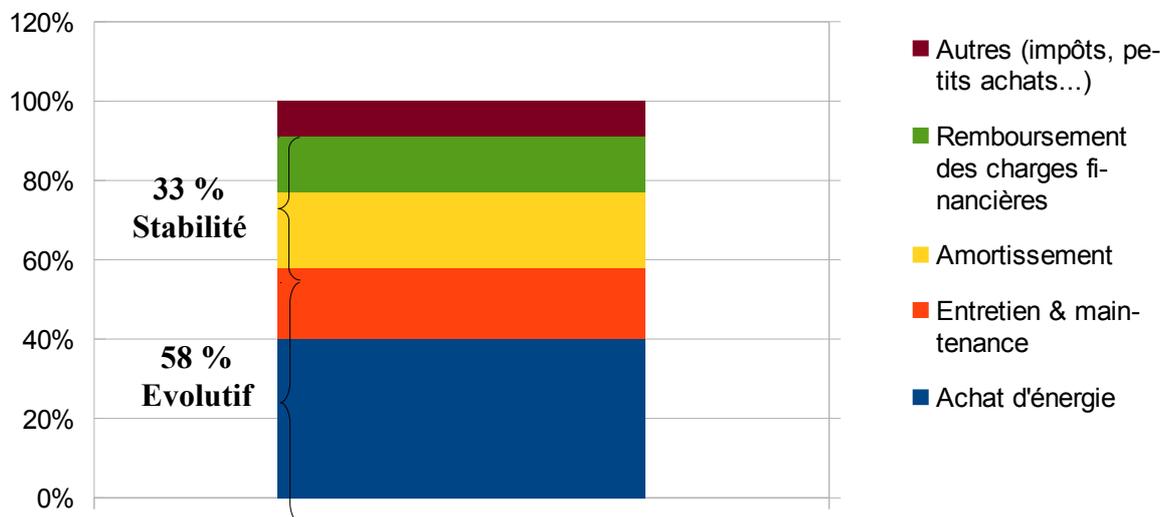
Concernant les dépenses :

En année pleine de fonctionnement, les charges courantes du réseau seront constituées essentiellement par :

- l'achat d'énergie pour 40 %,
- l'amortissement des installations pour 19 %,
- l'entretien et la maintenance pour 18 %,
- le remboursement des charges financières de l'emprunt pour 14 %.

L'évolution anticipée des dépenses apparaît donc maîtrisée dans la mesure où 33 % de la dépense sera stable.

Structure des dépenses



Les dépenses de matières premières et de maintenance évolueront suivant des variables liées à l'activité économique. Aujourd'hui, ces évolutions sont à la faveur d'une relative stabilité de ces dépenses.

Concernant les recettes :

Les recettes seront constituées à 94 % par la facturation aux usagers du réseau. Cette recette se décomposera elle même en deux parties d'un montant quasi équivalent et correspondant à l'abonnement et la consommation.

En terme de consommation, la répartition des usagers se fera comme suit :

- 20,5 % pour la mairie,
- 33,5 % pour Pluralis,
- 16,25 % pour l'OPAC 38,
- 13 % pour l'APF
- 10 % pour le Lycée des Portes de Chartreuse,
- les 6,75 % restant correspondant au collège A Malraux, à la SDH et au projet Provence réalisation.

Luc REMOND note, avant de commencer le débat, que l'Etat met les collectivités territoriales clairement « à la diète », ce qui est important en soi au regard des objectifs de réduction de déficit de la nation. Cependant il constate, en observant les différentes courbes, que si les collectivités n'ont d'autre choix que de tenir les objectifs, ce n'est pas toujours le cas de l'Etat. Il lui semble donc important que ce dernier tienne également ses objectifs.

Ensuite, concernant les évolutions de recettes, amenées à baisser dans les trois années à venir, il estime que l'avenir passe par l'intercommunalité, et que des transferts de compétences ou mutualisations sont indispensables pour tenir les objectifs tout en conservant une stabilité de la fiscalité et du niveau de service.

Il revient sur l'un des objectifs de l'intercommunalité lors du précédent mandat de rééquilibrer la fiscalité entre les communes, qui n'a pas été tenu.

Il estime en effet problématique l'écart fiscal (pouvant aller de 1 à 4) entre les communes et entraînant parfois que l'on se retrouve avec des communes ayant des hauts revenus des ménages et une faible taxation.

Or, il souhaiterait que, comme cela est inscrit dans le projet de territoire qui doit être prochainement voté, les transferts de compétence permettent de rééquilibrer la fiscalité entre les communes par la fiscalité intercommunale. En effet, cette dernière va augmenter pour absorber les transferts, ce qui pourra permettre aux communes transférant certaines de leurs compétences de baisser leurs taux assez significativement. L'écart global entre les grandes et petites communes pourra ainsi se réduire.

Luc REMOND rappelle enfin, avant de lancer le débat, qu'il n'y a pas eu, selon lui, suffisamment de vigilance et d'anticipation du contexte actuel durant le précédent mandat. Il le constate notamment par la progression des frais de personnel dans un contexte de ressources déjà diminuées. Il estime que le remède à mettre en place aujourd'hui dans ce contexte de baisse des dotations de l'Etat doit être d'autant plus puissant : bloquer toutes les dépenses pour les 3 ans à venir pour absorber la baisse des dotations et maintenir le niveau d'autofinancement. Il rappelle que l'investissement des collectivités est un vecteur important de l'économie générale du pays et que, s'il s'effondre demain, des pans entiers de l'économie, tel le BTP, en souffriront.

Olivier GOY remercie le service des finances pour le travail effectué.

Intervention de Jean DUCHAMP :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Vous nous avez présenté une nouvelle courbe du PPI qui n'apparaissait ni dans la version du DOB que nous avons reçu, ni bien évidemment dans les quelques éléments

étudiés lors de la commission préparatoire à ce Conseil Municipal. Cette courbe, nous aurions aimé la voir apparaître avant et non en urgence aujourd'hui ; à croire que vous aviez connaissance de mon intervention.

Je ne changerai que très peu de chose à mon intervention car elle arrive trop tard. Le DOB est un moment important, significatif et mérite un travail préalable et non dans l'urgence.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'appelle pas un vote mais à un débat.

Voilà de nombreuses années que je participe à cet exercice, soit comme auditeur, soit comme rédacteur. Ce débat est très rarement l'occasion de désaccords profonds puisqu'il présente le contexte dans lequel s'élabore le budget et s'appuie sur des ratios et des chiffres généraux sur lesquels on s'accorde le plus souvent. Il commence à donner quelques éléments sur les choix de la municipalité.

C'est au moment du vote du budget que le débat devient nécessaire car le budget est la traduction réelle des moyens mis en œuvre pour appliquer la politique de la municipalité en tenant compte de ce contexte.

La commission Ressources et Moyens s'est réunie vendredi alors que nous n'avions reçu ce document que dans la journée. Nous n'avions donc pas eu le temps de le lire et encore moins de l'étudier. Cette commission a duré 20 minutes montre en main alors qu'elle était censée préparer ce débat et nous permettre de réagir avant le Conseil.

Les éléments de contexte nationaux, internationaux et régionaux dont ceux liés au Pays Voironnais ont été présentés rapidement. Curieusement, ceux liés à Voreppe ont été « oubliés » dans la présentation.

En étudiant ce document dès le lendemain, avec mes collègues, nous avons compris pourquoi cet « oubli ».

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire jusqu'à la page 10 de ce document sinon rappeler que les réflexions concernant le renforcement de l'intercommunalité ne sont pas seulement « actuelles » comme c'est écrit page 10 mais s'inscrivent dans la continuité d'un travail largement engagé les années précédentes. Voreppe a d'ailleurs participé activement à ce renforcement de l'intercommunalité, en témoignant l'action des élus de l'époque de Voreppe ou d'autres communes ainsi que celle que j'ai moi même menée en tant que vice-président à l'équilibre social.

Pour exemple

La prise de compétence Petite Enfance n'a pas débouché mais a ouvert le débat il y a déjà plus de 3 ans : elle sera prise un jour ou l'autre. La question de cette prise de compétence par le biais de la fiscalité faisait partie déjà des solutions possibles.

Le soutien à l'investissement par la CAPV de quatre quartiers du Pays Voironnais dont Bourg Vieux est loin d'être négligeable : 18 millions d'euros sur 12 ans.

Mais aussi la mutualisation des médiathèques que nous avons initié avec Voiron et qui nous permettra des économies lorsque ce dossier se poursuivra dans les mois prochains dans le cadre d'une prise de compétence partielle du Pays Voironnais.

Je citerai aussi le soutien aux opérations d'aménagement structurant

Vous nous avez habitué à triturer les chiffres, à les sortir de leur contexte, à ne présenter que les dépenses sans indiquer les recettes et j'en passe ... Nous pensions que c'était

une stratégie de campagne électorale et qu'une fois aux affaires, le sérieux serait au rendez vous et que vous n'auriez plus besoin de ces tripatouillages pour faire valoir votre politique.

Malheureusement non ! Ces quelques lignes du DOB nous démontrent que ce n'est pas encore le cas.

Je rappelle seulement qu'à l'occasion du DOB du 18 novembre 2013 - il y a seulement 1 an - Anne Gerin avait indiqué sa satisfaction : « tous les fondamentaux sont bons concernant la capacité d'endettement et de remboursement de la commune ».....

Puisque notre action est contestée et présentée comme la cause de tous les maux, je vais seulement donner quelques chiffres et quelques commentaires et surtout réaffirmer que nous sommes fiers de notre action pendant ces 6 années de mandat. Nous assumons toutes nos décisions. Le choix de privilégier les investissements favorisant essentiellement le vivre ensemble de l'Arrosoir au Centre Social et à la restructuration du quartier de Bourg Vieux.

les mesures prises pour réduire les dépenses de fonctionnement Vous en bénéficiez aujourd'hui et ces mesures vous permettent aujourd'hui d'afficher vos objectifs.

A – En ce qui concerne le réseau de chaleur

Nous nous félicitons de voir que ce projet que nous avons initié suit son cours. Il est reconnu comme bien structuré et bénéfique autant pour nos finances que notre environnement.

Nous nous félicitons de voir que l'emprunt est in fine bien affecté à la régie reconnaissant ainsi son statut légal d'autonomie financière. Ce qui n'a pas toujours été le cas.

Nous regrettons que le surcoût du déplacement (au moins 240000€) ne soit pas indiqué ainsi que les charges d'emprunt financières qu'il induit.

Vous avez dernièrement justifié ce changement de localisation par une extension du réseau vers la piscine. Nous vous avons averti en vain que les maîtres d'ouvrage nous avait déjà fait part de l'impossibilité de mettre en œuvre ce projet sans construction d'une nouvelle chaufferie. Ce qui est maintenant avéré si l'on en croit le journal Les Echos et vos quelques mots lors des vœux.

Il serait plus simple et honnête d'assumer tout simplement que ce changement d'emplacement est simplement lié à une promesse électorale.

B - En ce qui concerne les dépenses de personnel

Oui, nous ne contestons pas une croissance de 2,58% des dépenses de personnel.

Oui, nous assumons la suppression de 14 postes pendant notre mandat.

Oui nous assumons notre choix de déprécarisation du personnel et de refonte du régime indemnitaire. Ce choix volontaire en 2010 avant que la loi ne nous l'imposent en 2013 nous a permis d'anticiper cette dépense et de la rendre possible entièrement en 2013 lorsque la collectivité y a été contrainte par la loi. Cette décision vous convient puisque vous la complétez cette année.

A noter qu'en 2008, Voreppe avait le privilège d'avoir la masse salariale la plus importante du Pays Voironnais. Nous avons assumé cet état de fait et pris des mesures pour y remédier. Ce privilège date d'une époque où nous n'étions pas aux affaires et où certains d'entre vous, présents aujourd'hui avaient alors des responsabilités soit d'élus, soit de techniciens. Dont acte.

C – En ce qui concerne le Centre Social

Vous annoncez une dépense supplémentaire de 200000€ pour le centre social. Nous connaissons votre désaccord avec cet investissement (c'est d'ailleurs le seul que vous mettez en avant dans ce DOB). N'auriez vous pas d'autres arguments pour le contester qu'une présentation de chiffres partielle sinon partielle ? Il s'agit d'une dépense brute qui ne tient pas compte des recettes associés, de la subvention CAF entre autres qui auraient été perdue sans création du centre social, du loyer du Conseil Général et du loyer des locaux (60000€) remboursé à la mairie par le Centre Social ce n'est pas une dépense mais juste une écriture d'ordre. Ainsi le surcoût réel du Centre Social par rapport à l'espace femme est évalué entre 40000 et 60000€. Ces chiffres seront confirmés précisément lors du CA 2014.

De plus, la dépense d'un équipement n'a aucun sens si on ne met pas en face le service rendu à la population

- une ludothèque qui voit ses effectifs grossir depuis qu'elle est dans ces nouveaux locaux,*
- l'utilisation de ses locaux par les assistantes maternelles dans le cadre du RAM*
- l'augmentation de la fréquentation par les voreppins hors bourg vieux grâce au projet du centre social : nouveaux services, activités, rencontres et partage en dehors de toutes références sociales*

A noter que les 2000€ d'investissement que vous proposez aujourd'hui pour la ludothèque est une validation de la pertinence de ce service à la population.

D – En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement

3 chiffres incontestables :

1 - le budget de fonctionnement y compris RH a augmenté durant notre mandat de 9,67% soit 1,55% en rythme annuel (mandat précédent 24,26% soit 3,15% par an).

2 – le budget de fonctionnement hors RH a augmenté pendant notre mandat de 2,21% soit un rythme annuel de 0,37% (mandat précédent +23,33% soit +3,04% annuel) A noter que dans cette période l'inflation était de 2,5 à 3% et le coût de l'énergie à 6% annuel. Dans le cadre de l'agenda 21 les économies d'énergie que nous avons mis en œuvre (éclairage public, isolation des bâtiments, réseau de chaleur bois etc... permette aujourd'hui et demain d'être beaucoup moins dépendant de ces hausses. A vous maintenant de poursuivre cet effort.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement nous l'avons initié dans un contexte qui n'était pas le plus favorable (vous en convenez d'ailleurs dans la présentation) . Ces chiffres attestent que cette maîtrise est structurelle et permet d'aborder la réduction des autres composantes budgétaires de manière bien plus aisés

Vous conviendrez que ces chiffres auraient mérité d'être présenté mais ... cet oubli n'est certainement pas fortuit.

E – En ce qui concerne le PPI

Même si la nouvelle courbe présentée aujourd'hui indique que vous prenez tardivement conscience de l'utilité d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Ceci dit, les remarques restent et si j'en crois ces remarques, qui elles sont restées, les élus actuels confondent PPI et Budget Prévisionnel. Nous reconnaissons à leur décharge qu'il n'existait pas auparavant même si c'est un outil indispensable de gestion et de

prospective des finances de la commune. En effet, nous l'avons mis en place dès 2009... et contrairement à beaucoup de PPI, il inclut les dépenses induites de fonctionnement. Ce PPI a été présenté systématiquement en toute transparence toutes ces années.

Outil de prospective, il est destiné à évoluer dès qu'apparaît un changement de contexte que ce soit en ressources attendus (gain ou perte), en projets d'investissement ... Il permet justement d'alerter mois après mois les élus sur les impacts de ces changements et les adaptations nécessaires. C'est ainsi que nous l'avons utilisé tout au long du mandat et il nous a permis d'adapter nos investissements au fur et à mesure. Il évoluait régulièrement et n'était en aucun cas inscrit dans le marbre.

Cette courbe présentée aujourd'hui est l'état à fin 2013, il montrait une maîtrise jusqu'en 2018 et une nécessaire adaptation pour 2019.

Le présenter comme une photo immuable de la prospective est une méconnaissance de cet outil et/ou une volonté délibérée de se poser en victime.

Après pratiquement un an d'exercice, l'actualisation du PPI nous arrive brusquement aujourd'hui sans précision sur vos choix sinon de faire des économies. tenant compte de votre projet ?

Ce qui traduit selon nous un manque évident d'anticipation et de projection dans l'avenir.

En conclusion

En ce qui concerne Voreppe, ce DOB s'inscrit dans un discours de plainte rejetant sur les autres les difficultés à venir. Au delà de la rigueur budgétaire, des économies nécessaires, nous aurions aimé voir apparaître comment chercher de nouvelles recettes et quels sont les projets que vous souhaitez mettre en œuvre ou les actions que vous souhaitez renforcer.

Il est regrettable que nous devons attendre le budget d'une année pour connaître vos orientations sur le mandat. »

Luc REMOND remercie Jean Duchamp pour ce bilan de mandat... et explique qu'il va répondre de manière moins longue et détaillée.

Jean DUCHAMP lui répond que le détail est important, puisqu'un certain nombre de chiffres qui ont été donnés ne sont que des détails justement, et que les chiffres que lui a présenté ne sont pas des détails mais des sommes.

Luc REMOND explique qu'il n'a pas dit que « c'était » des détails mais qu'il « ne rentrerait pas » dans tous les détails. Concernant les bidouillages de chiffres évoqués par Jean Duchamp, il ajoute qu'il ne sait pas, qu'à aucun moment ce dernier n'a démontré...

Jean DUCHAMP répond qu'il parle des 200 000€, d'un certain nombre de choses qui ont été dites...

Luc REMOND reprend la parole et explique que Jean DUCHAMP fait allusion aux chiffres énoncés pendant la campagne, qu'il maintient. Il ajoute que ces chiffres sont sortis de délibérations du Conseil municipal qui ont été prises successivement sur certains projets.

Il souhaiterait donc que J. Duchamp étaye davantage ses propos de bidouillages de chiffres.

Concernant la chaufferie, il rappelle que son déplacement a été envisagé car ils estimaient sa localisation sur un terrain de sport inadéquate. Ce déplacement a été

l'occasion d'étudier la possibilité d'étendre le réseau, il a permis l'aller jusqu'au foyer logement Charminelle et est actuellement étudiée la possibilité d'aller jusqu'à la place Armand Pugnot.

Il précise que le passage de l'autre côté est moins performant en terme de coût/distance, et que peut-être un réseau supplémentaire sera crée.

Concernant le projet de réseau en lui-même, il rappelle que tout le monde n'est pas forcément d'accord, dont certains élus de la majorité. Ce projet a cependant été poursuivi et mené à bien.

Concernant les frais de personnel, J. Duchamp a évoqué des chiffres de différents mandats et Luc REMOND explique qu'il est important de les remettre dans leur contexte : 2001-2008 était une période de forte croissance, notamment au niveau économique au niveau du Pays voironnais, de croissance de la Dotation de solidarité communautaire qui a permis à la commune de réaliser un certain nombre de choses.

Cependant il estime nécessaire que la Ville adapte ses politiques et sa stratégie aux contexte. Or aujourd'hui il s'agit d'un contexte dans lequel les ressources diminuent, les mesures doivent donc être en adéquation avec ce contexte et ces contraintes.

Effectivement les frais de personnel peuvent avoir augmenté entre 2001 et 2008, mais le contexte de croissance et d'inflation n'était pas le même.

Par contre, il explique que le poids des frais de personnel dans le budget reste un paramètre important, puisque aujourd'hui cela représente plus de 60 % des dépenses de fonctionnement, ce qui reste supérieur à la moyenne nationale, et qui est de plus un paramètre assez rigide du budget.

L'action sur ces frais demande donc du temps, et il faut agir quotidiennement pour limiter leur croissance, ce qui n'est pas forcément ce qui a été fait entre 2008 et 2014.

Concernant le centre social, il rappelle qu'il n'a rien en tant que tel contre le centre social, qui remplit des missions et des services, mais se demande s'il ne s'agissait pas d'un investissement risquant de mettre en cause un certain nombre de paramètres financiers de la commune. Il estime que l'un des deux gros investissements (le centre social et l'Arrosoir) était de trop, ce qui ne signifie pas que le centre social est inutile.

Concernant l'habitat, il rappelle que les dotations de l'Etat et du pays voironnais, qui représentent 70 % des recettes de la commune, diminuent. La seule recette pouvant donc potentiellement augmenter est la recette fiscale, dont l'Etat actualise les bases de 0,9 % (loi de finances), ce qui représente une croissance naturelle des bases d'imposition. L'autre élément permettant d'augmenter les recettes fiscales ce sont les nouveaux habitants, donc l'habitat. Or Luc REMOND n'a pas le sentiment, depuis son arrivée, d'avoir freiné les opérations d'habitat, bien au contraire. Il rappelle que de nombreuses opérations dont les permis ont été accordés sous le précédent mandat ou récemment vont démarrer, en tout cas la municipalité fait tout pour. Mais il rappelle qu'un certain nombre de permis donnés avant 2014, dont Chapays, se sont « plantés », ce qui n'est pas un reproche à l'ancienne municipalité, mais qui est du au contexte économique, à l'inadéquation entre l'offre et la demande. Il estime donc qu'il faut retravailler sur quelque chose de différent pour que les opérations aboutissent.

Les permis accordés et à priori viables représentent aujourd'hui environ 150 logements, ce qui est correct et représente du produit fiscal.

L'autre projet important est l'Hoirie, qui a été retravaillé car il ne correspondait pas à la vision de la municipalité pour Voreppe, mais qui sortira, et selon lui aussi vite que ce qu'il aurait abouti dans sa forme précédente, et ce au regard du contexte, juridique et de conflit qui existait avec les riverains.

Concernant les courbes présentées, la première représente les conséquences de ce qu'avait prévu l'ancienne municipalité début 2014 d'après le PPI et en terme de croissance de frais de personnel .

Les choses ont été sensiblement revue au regard des recettes en baisse, avec un objectif de 0 % de croissance pendant 3 ans au minimum, mais aussi une grande vigilance pour les années 2017 jusqu'à 2020. L'objectif est de ne quasiment pas emprunter durant le mandat, avec cependant un emprunt de 1,8 millions en 2018 pour assumer Bourg-vieux.

Donc en terme d'investissement, si un effort colossal n'est pas fait sur le fonctionnement, la courbe monterait en flèche.

Olivier GOY entend que l'ancienne municipalité assume ses choix, mais rappelle que, financièrement et fiscalement, c'est la municipalité actuelle qui les assume.

Il souhaite montrer ces courbes pour expliquer que si on ne fait rien, et qu'on ne prend pas des mesures drastiques, on va dans le mur. Il explique par exemple que des dépenses de fonctionnement de 1,5 % feraient passer la capacité de désendettement à 12/13 ans.

Il ajoute que 0 % d'augmentation des frais de personnel ne signifie pas que rien n'est fait. Il rappelle que cette année tout le personnel de la commune bénéficie d'une prime de fonction à compter du 1^{er} janvier, ce qui représente une centaine d'agent supplémentaires qui ont une prime. Le montant des efforts qui ont pu être fait sur les frais de personnel a donc été redistribué.

Concernant la commission ressources et moyens, il ne se souvient pas ne pas avoir parlé de Voreppe mais si c'est bien le cas il s'en excuse.

Il demande comment Jean Duchamp en arrive à 30 000 ou 40 000€ de dépenses sur le centre social avec 250 000€ de surcoût et une recette d'environ 100 000 € an.

Anne GERIN revient sur la période 2001-2008 et répète que le contexte économique était très différent. Elle explique qu'elle était en charge des finances et que, très rapidement, un certain nombre d'investissements ont été décidés : ont été construits l'Arcade, Maurice Vial, la Mairie et des salles dans ce secteur. La politique d'investissement était forte.

La stratégie budgétaire a été modifiée : ils n'ont plus travaillé sur des budgets prévisionnels mais systématiquement à partir des comptes administratifs. Or elle se souvient que l'adhésion n'a pas été très forte lorsqu'il s'est agi de mettre en place des réductions de la dépense. Elle ajoute qu'à l'époque, même si les frais de personnel augmentaient, ils étaient en deçà de 60 % du budget de fonctionnement.

Jean DUCHAMP ne nie pas qu'il est intéressant de parler de contexte, ni l'effort de la politique mise en place, au contraire il a précisé qu'il était bien de continuer.

Cependant au niveau RH, il rappelle qu'à l'époque le régime indemnitaire n'était pas adapté, ni transparent. Un certain nombre de personnes bénéficiaient d'un régime indemnitaire très au dessus de la moyenne générale, si bien qu'une prime d'antériorité a du ensuite être mise en place pour retrouver un équilibre.

A l'époque un certain nombre de personnes avait aussi des CDD complètement en dehors de la légalité, qu'ils ont décidé de régulariser, ce qui a représenté un coût. Il explique donc que les 2,58 % d'augmentation prennent en compte tous ces éléments, y compris les derniers liés à la loi de déprécarisation, qui représentent environ 6 % de dépenses supplémentaires. Or le nécessaire ayant été fait en amont de cette loi, cela a

permis de le faire en une année sans que cela soit trop douloureux, ce qui n'aurait pas été le cas si cela n'avait pas été anticipé.

Il estime donc que le contexte doit être rappelé aussi bien pour les années précédentes que pour l'ancienne municipalité par rapport à l'actuelle.

Le but du PPI est précisément d'adapter le projet municipal à ce contexte et il explique qu'ils auraient été contraints de faire le même aujourd'hui. Il rappelle que les consignes qu'ils avaient données était de limiter la capacité de désendettement à 6 ans, ce qui est dans la moyenne des communes de la strate de Voreppe.

Par rapport aux chiffres présentés, il donne l'exemple des 60 % du budget de fonctionnement que représente le budget RH et rappelle que si on diminue ce budget de fonctionnement, le rapport augmente, les ratios sont donc selon lui à « prendre avec des pincettes ». Il répète que ce budget était un héritage et qu'il s'agit d'un budget très difficile à diminuer ainsi que l'a dit Luc REMOND plus tôt.

Utiliser le ratio pour dire qu'ils n'ont pas fait d'effort lui semble donc malhonnête : il rappelle que les charges courantes de 2014 étaient identiques à celles de 2002, sachant que ces charges sont très liées à l'inflation et au coût de l'énergie.

Il rappelle que le compte administratif de 2013 a montré un autofinancement bien au delà de ce qui avait été prédit par la majorité.

Olivier GOY *répond que la catastrophe ne se situe pas dans le CA 2013 mais dans la prospective, précisant que la gestion précédente ne leur permet pas d'investir aujourd'hui. Il ajoute qu'investir aujourd'hui 2 millions par an sur les 5 années à venir implique une montée en flèche de la courbe, ce qui peut facilement se vérifier grâce à l'outil mis en place par les services.*

Jean DUCHAMP *répond qu'ils l'utilisaient tous les mois.*

Olivier GOY *lui répond que malgré cela ils ont quand même investi ! Ils assument leurs investissements mais si on continue aujourd'hui, et même en investissant très peu on arrive à cette courbe ! Il ajoute que si on investit 2 millions d'euros c'est une catastrophe pour Voreppe.*

Effectivement la capacité de désendettement aujourd'hui est à 3,54 années, et l'investissement est possible, mais la prospective est très mauvaise si on ne travaille pas là dessus

Laurent GODARD *note que l'on évoque les projets d'investissements inscrits dans le PPI : la restructuration urbaine de Bourg-vieux...*

Olivier GOY *répond qu'on ne la fera pas*

Laurent GODARD *prend acte de cette réponse, et indique que c'était l'objectif de sa question.*

Il explique que la maîtrise de la masse salariale doit effectivement être un objectif, d'autant plus que le fonctionnement courant est aujourd'hui maîtrisé.

Revenant sur le projet de la majorité, il estime que ne pas investir est un choix. Des projets sont inscrits au PPI, dont certains sont indiqués comme reportés dans la note, dont Bourg-vieux. Il souhaite savoir si d'autres projets du PPI ont été réinterrogés, ce qu'eux aurait fait au regard des évolutions actuelles, et précise qu'aujourd'hui la majorité ne leur a pas indiqué quels choix elle faisait. Elle reste sur ce qui a été décidé en 2013 et ne fait pas de choix.

Olivier GOY répond que s'ils étaient restés sur les chiffres indiqués en 2013, la courbe dépasserait les 12 ans, donc c'est qu'ils ont réinterrogé !

Luc REMOND ajoute que la capacité d'investissement a été clairement réinterrogée en fonction des ressources disponibles dans les années à venir, dont la baisse significative est malheureusement connue.

Or il explique que si on veut pas se retrouver avec un effet ciseau complet, c'est à dire avec des charges de fonctionnement supérieures aux recettes, cela nécessite un PPI avec quasiment aucun emprunt sur le mandat, uniquement basé sur les capacités d'autofinancement dégagées et les recettes d'investissement ordinaires.

Au regard de cet état de fait, les choix et capacités d'investissement vont être relativement faciles à dégager, puisque seule une capacité de 1 ou 1,5 million pourra maintenue sans recours à l'emprunt.

Il explique que la courbe présentée ce soir est basée sur environ 1,8 millions d'emprunt sur le mandat, sachant qu'une partie du capital est remboursé chaque année, cela correspond à un niveau d'endettement stable, même en légère baisse. La dégradation est donc visible à ce niveau là, les chiffres sont clairs, et le PPI sera très rapidement fait !

Laurent GODARD répond qu'ils ne nient pas le contexte, mais souhaitent connaître les projets, ce qui est prévu, l'évolution pour Bourg-vieux, l'ancienne mairie, etc...

Olivier GOY lui demande comment il pense possible de leur faire part des projets d'investissement sans connaître les capacités de la commune. A moins d'augmenter la fiscalité de 10 % ce qui effectivement donnerait de la marge pour investir !

Il ajoute que lorsqu'il gère son budget personnel il n'investit pas sans connaître ses capacités à rembourser, ou alors il investit à perte et va dans le mur, ce que fait l'Etat depuis des années...

Laurent GODARD demande donc s'ils vont renoncer à des projets.

Olivier GOY : « bien sur! »

Laurent GODARD demande lesquels

Luc REMOND explique que le programme municipal présentait un certain nombre de projets de niveau et d'impact différents.

Il ajoute que ces projets sont en train d'être évalués, et rappelle qu'un investissement de 500 000€ n'a pas le même impact sur les charges de fonctionnement selon que l'on fait un bâtiment neuf, un aménagement de voirie ou d'espace public ou bien encore la rénovation d'un bâtiment existant.

Choisir les projets selon l'impact qu'ils auront sur les charges de fonctionnement fait aussi partie du choix.

Les choix seront donc effectués selon les capacités d'investissement, les priorités (qui seront sans doute revisitées) et seront présentés ensuite.

Mais il précise qu'au regard de la capacité d'investissement ce choix sera relativement rapide, il rappelle en effet que l'investissement nécessaire au maintien patrimonial de la commune représente environ 1 million d'euros, donc les capacités pour faire « du neuf » ou des choses nouvelles vont être très limitées.

Concernant Bourg-vieux, il confirme que les choses vont être revisitées. En effet il rappelle que Pluralis a fait le choix de rénover complètement les logements et que le budget prévisionnel a été doublé sur ce point, ce qui implique le report des autres tranches, dans un délai qui n'a pas encore été évalué. La commune va donc également revisiter ce qui était prévu dans les aménagements de Bourg-vieux, soit temporellement,

soit au niveau quantitatif / qualitatif, mais elle n'aura pas la capacité de faire ce qui était prévu dans le délai envisagé.

Jean DUCHAMP *répond qu'il s'agit d'une évidence, qu'on savait que ce projet prendrait du retard, puisque les travaux prévus par le bailleur sont financièrement 2, voire 3 fois plus importants que ce qui était prévu au départ et que la commune ne peut travailler qu'à partir du moment où certains travaux du bailleur sont réalisés.*

Ce qu'il souhaite, c'est que ces sujets soient abordés dans les commissions pour pouvoir en discuter, et il regrette que ça ne soit pas toujours le cas.

Il rappelle également puisque cela a été évoqué, que le PPI était basé sur l'investissement mais également sur les dépenses de fonctionnement induites et partage l'avis que l'investissement n'induit pas le même niveau de dépenses de fonctionnement selon sa nature.

Luc REMOND *répond sur le PPI et précise que l'impact en fonctionnement n'a été calculé que jusqu'à la fin de leur mandat. Le centre social a été livré fin 2013 et l'Arrosoir début 2014, or l'impact de ces équipements arrive maintenant, que ce soit sur la dette ou sur les frais de fonctionnement, au moment où la commune connaît une chute de ses ressources.*

C'est pourquoi, selon lui, l'un des deux projets était de trop au regard des capacités, sachant que l'Arrosoir devait être réalisé car c'était le projet le plus consensuel, mais pas le centre social, même s'il ne conteste pas son utilité car ce n'est pas le débat.

Jean DUCHAMP *rappelle que les chiffres donnés du fonctionnement entre 2008 et 2013 sont des chiffres réels qui sont à prendre en compte et qu'on ne peut pas nier.*

Il explique que des projets comme le centre social ou l'arrosoir ne se sont pas fait du jour au lendemain, et qu'au moment où ils ont été mis en place le contexte était différent, bien que connaissant déjà des évolutions, ils ignoraient qu'il deviendrait aussi problématique.

Luc REMOND *répète, comme il l'a dit dans son discours de vœux, qu'à un moment donné il faut savoir renoncer à certaines choses si on n'a pas les capacités nécessaires, sans quoi les finances de la commune seront mises en danger.*

Il réitère également ses propos concernant la nécessité de passer par l'intercommunalité et les transferts de compétence, dont certains sont à l'étude (culture, équipements sportifs,...) pour corriger les écarts fiscaux entre les petites et les grandes communes mais aussi pour redonner aux grandes communes un peu d'oxygène.

Jean DUCHAMP *confirme leur accord sur ce point.*

Anne GERIN, *concernant les investissements du mandat précédent, rappelle l'opposition qu'ils avaient menée contre l'investissement du centre social qui leur a toujours paru trop élevé et disproportionné. Il ne s'agissait pas de remettre en cause le centre social, contrairement à ce qui leur a été souvent reproché, mais des 1,8 millions investis dans ce bâtiment.*

8178 - Finances - Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement – exercice 2015

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, rappelle que la commune va adopter le budget primitif 2015 au cours du conseil municipal du 19 mars 2015.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2015 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT)

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et intercommunalité du 16 janvier 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'ouverture anticipée en dépense d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits suivants:

A l'unanimité

- L'amélioration de l'isolation thermique et du traitement des eaux à la piscine : 320 000€ (chapitre 23)
- L'agrandissement du restaurant Jean Achard : 50 000€ (chapitre 23)

Avec 6 oppositions

- La mise en œuvre de la vidéo protection : 100 000€ (chapitre 21)

Laurent GODARD note que si cette délibération est proposée ce soir c'est que ces investissements vont être engagés avant le vote du budget.

Il annonce l'accord de l'opposition concernant le dossier piscine, pour lequel une délibération a déjà été prise lors d'un précédent conseil.

Par contre il demande des détails sur l'agrandissement du restaurant scolaire car ce projet n'a pas été évoqué en commission, même si le constat est connu.

Luc REMOND lui répond que 50 000€ correspond au montant engagé pour les études.

S'agissant de la vidéo-surveillance, **Laurent GODARD** demande un vote séparé. En effet, cela ne leur semble pas acceptable en l'état, notamment car n'ont jamais été évoquées les modalités de mise en œuvre. Aucune stratégie à long terme ni état des lieux objectif n'a été présenté en Conseil municipal ou bien en commission. Or 100 000€ représente déjà une certaine somme, sachant que ce ne sera sans aucun doute pas la seule. Aussi, avant d'engager des investissements, il demande quel est le constat, l'objectif politique mais aussi quels sont les coûts de fonctionnement, la localisation, la concertation avec les habitants.

Il demande si la municipalité souhaite lancer un débat avant de commencer à investir et estime qu'il est prématuré de valider aujourd'hui une ouverture de crédit, d'autant plus que le budget doit être voté dans deux mois.

Luc REMOND précise, concernant la piscine, que le montant voté représente l'intégralité du budget prévu. Pour le restaurant Jean Achard il s'agit d'un premier crédit, le crédit complet sera voté en mars.

Pour la vidéo-protection il rappelle qu'il s'agissait d'une proposition forte de leur programme municipal. Au regard du constat en termes de délinquance, il s'agit selon eux d'un outil qui doit être développé, qui n'est pas l'unique réponse mais qui est une réponse adaptée à un certain nombre de problématiques de délinquance. Dans un premier temps il s'agit de faire un projet au niveau communal, sachant que la fibre installée dans le

cadre du réseau de chaleur permettra d'avoir le réseau de transmission de données pour un coût déjà amorti, ce qui limite l'investissement.

Il s'agit également de lancer rapidement une demande de subvention auprès de l'état, qui subventionne ce type de dossier au titre du FIPD.

Les secteurs concernés seront définis à partir des études qui vont être menées ainsi que le délai dans lequel ils seront aménagés. Il explique que lui semblent prioritaires le secteur Arcade-Arrosoir ainsi que le secteur du centre-ville et de la grande-rue, compte-tenu de la présence des commerces.

Concernant la gestion, il précise qu'il s'agira d'une gestion où les données seront enregistrées et non avec la présence permanente d'un agent derrière les écrans. Par contre, dans un deuxième temps, sachant que des systèmes de ce type vont se développer sur Voiron, au niveau du Pays voironnais (parkings) et sur d'autres communes, on pourrait arriver à mutualiser un centre de gestion permanente et de surveillance, ce qui serait selon lui la meilleure réponse.

Il indique donc que ce crédit est important pour permettre de lancer des études préalables, les démarches au niveau de l'Etat et explique que les discussions relatives aux secteurs choisis, à leur priorisation auront lieu dans les semaines et mois à venir.

Valérie BARTHEL remercie le Maire pour ce début de réponse mais indique qu'ils n'ont pas eu de réponse concernant l'impact sur le budget de fonctionnement de ces investissements.

Elle précise qu'il s'agit d'un sujet qui fait débat, qu'on est pour ou contre, mais que cela ne protège pas. Elle ajoute que ça permet sans doute effectivement d'élucider un certain nombre de choses mais rappelle que cela n'a pas empêché le bijoutier de Voreppe de se faire « tabasser » 2 fois alors que lui-même avait des caméras dans son commerce.

Elle demande donc quel est l'objectif, sachant que cela provoque souvent un problème de report, que la délinquance ne disparaît pas mais qu'elle va se reporter ailleurs. Cela risque donc d'être une amorce de quelque chose que l'on sera contraint d'augmenter sans cesse. Y-a-t-il donc un objectif pluri-annuel, a-t-on fait une projection sur plusieurs années car cela risque d'être quelque chose d'important.

Elle espère que la concertation sera faite à un niveau assez large, pas uniquement avec les élus mais aussi avec le public.

Ce sujet soulevant beaucoup de questions, elle souhaite vraiment un vote séparé sur ce point.

Luc REMOND répond, par rapport au problème de lutte contre la délinquance, qu'il ne s'agit pas de LA mais d'une réponse parmi d'autres, qui permet de surveiller un certain nombre de sites « stratégiques ».

Il évoque par exemple l'Arcade, qui est une zone de « rencontre » entre jeunes du collège Malraux, des Portes de Chartreuse et qui pose problème. Le fait d'installer une protection sur ce site limitera les confrontations, les jeunes n'iront pas forcément se confronter à l'autre bout de Voreppe. Il estime donc utile de le faire sur ce type de problématique, ainsi que dans les zones de commerce.

Il précise qu'il doit également y avoir d'autres réponses en termes de prévention de la délinquance et ajoute que la vidéo-protection n'est pas le seul objectif du CISP, qui s'est réuni hier en séance plénière. D'autres réponses de prévention existent, comme la mise en place d'actions en direction des jeunes, mais cela fait partie des réponses utiles. Il rappelle que cela existe dans d'autres pays où on a vu que cela répondait à un certain nombre de problèmes, sans pour autant être la panacée.

Jean DUCHAMP annonce qu'il voteront contre cette proposition en attendant plus d'informations. Il rappelle, comme il l'avait exposé lors de ses vœux début 2014, qu'il n'a pas d'opposition de principe, mais que tout ce qui a été évoqué ce soir doit être mesuré,

notamment les conséquences en terme de budget de fonctionnement, qui peuvent être très importantes.

Luc REMOND *convient qu'il n'a pas répondu concernant le fonctionnement. Pour ce qui est de la première phase avec des enregistrements, il estime que le coût sera limité à l'entretien du matériel mais demain effectivement s'il y a un centre de surveillance avec du personnel permanent, les coûts seront beaucoup plus élevés en terme de fonctionnement. En effet, avoir quelqu'un 24/24h implique d'avoir au moins 6 personnes, ce qui représente un budget minimum de 200 000 €. Il estime donc bien évident que ni Voreppe ni Voiron n'auront la capacité de le faire, mais que cela devient possible en se regroupant à 5 ou 6 partenaires.*

Anne GERIN *rappelle que cette année 75 000 € ont du être payés par la commune suite à des actes de vandalisme ou des dégradations.*

Luc REMOND *précise que cela concerne à 60 % l'Arcade et à 40 % Pignéguy.*

Valérie BARTHEL *convient qu'il y a actuellement beaucoup de dégâts au niveau de l'Arcade, mais que ce n'était pas le cas auparavant, que c'était ailleurs. Elle estime donc que cela se reportera, et rappelle que les caméras se cassent facilement, qu'il doit d'ailleurs exister des rapports sur ce sujet, et qu'il faut tenir compte de cet aspect. Ce sujet pose donc plusieurs questions et elle estime que cela mérite un vrai débat.*

Luc REMOND *répond qu'il aura lieu plusieurs fois aux différents stades d'avancement du dossier. Il a lieu aujourd'hui au regard du vote des 100 000€, il aura lieu au cours du vote du budget car ces 100 000€ y seront, lorsque le projet commencera à prendre forme...*

Laurent GODARD *entend bien qu'il y aura du débat et précise qu'ils seront toujours présents pour discuter de manière objective des faits et des stratégies. Mais il estime que la discussion de ce soir n'est pas un débat, puisqu'il prennent connaissance d'une demande d'investissement que la municipalité justifie, mais il n'y a pas d'éléments à débattre. Il ajoute que le débat se fait en commission, où on prend le temps d'examiner toutes les composantes et il espère, c'est aussi le sens de l'intervention de Valérie Barthel, que ce débat, avant toute décision, sera porté au niveau de tous les habitants car ils sont tous concernés, pas uniquement les riverains des caméras.*

Luc REMOND *confirme, puisque cela concerne potentiellement tout Voreppe.*

8179 -Astreinte de la Ville de Voreppe : création d'une astreinte de police

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines expose au conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur et l'arrêté du 7 février 2002 pris en application fixant les taux des indemnités,

Vu le décret n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les taux de l'indemnité attribuée à certains agents du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu la délibération n°7169 du 16 juin 2009 relative à la nouvelle organisation de l'astreinte technique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et intercommunalité du 16 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, d'étendre le dispositif d'astreinte d'exploitation existant par une astreinte de police assurée par les agents de la police municipale.

Les conditions de rémunération et de récupération restent identiques.

Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} février 2015.

Luc REMOND rappelle qu'il existe également une astreinte pour les adjoints, non rémunérée celle-là.

Olivier GOY précise que l'astreinte de police peut-être déclenchée par le Maire, l'adjoint d'astreinte ou encore le Directeur général des services.

Jean DUCHAMP tient à préciser que le dispositif d'astreinte a été mis en place par la municipalité précédente, puisqu'il n'existait à l'époque qu'une astreinte effectuée par un prestataire extérieur, laquelle ne rendait pas les services nécessaires.

Au delà d'une meilleure efficacité, ce dispositif d'astreinte permet également aux fonctionnaires de bénéficier d'un complément financier, ce qui avait été également pris en compte.

Il se pose des questions quant aux conditions du recours à cette astreinte de police, sachant que le Maire et les adjoints ont le droit de faire appel à la force publique, y compris à la gendarmerie, et ce même pour des problèmes de procès-verbaux sur la voie publique. Il explique qu'il lui est déjà arrivé de faire appel à la gendarmerie, qui est intervenue, même si ce n'est pas toujours immédiat et simple.

Luc REMOND répond que c'est aussi pour ça que le déclenchement de cette astreinte a été limité car on est dans un domaine de pouvoir spécifique du Maire. Elle a été créée surtout pour, qu'en cas de situation ou de problématique particulière, un policier municipal soit disponible, en particulier la nuit ou le week-end.

Jean DUCHAMP note que cela coûtera tout de même 8 000 € en budget RH. Néanmoins il donne l'exemple d'un incident sur la voie publique à l'occasion duquel il aurait souhaité lui-même pouvoir bénéficier de la présence des services techniques (l'astreinte était extérieure à cette époque) mais aussi de celle de la police municipale pour faire la circulation. Il n'est donc pas opposé à cette astreinte mais il rappelle simplement qu'on peut faire appel à la gendarmerie.

8180 - Personnel communal – Convention entre la Ville et l'Amicale du Personnel de la Ville de Voreppe (APVV)

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose aux collectivités locales de conclure une convention avec les associations lorsque le montant annuel de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Après avis de la commission Ressources et Moyens, Économie et intercommunalité du 16 janvier 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Monsieur Olivier Goy à signer la convention entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel de la Ville pour le versement de la subvention relative à l'année 2015.

Luc REMOND propose que le titre de la prochaine délibération soit modifié puisque la convention ne concerne pas uniquement la rue Pogniente mais plusieurs rues du Bourg

8181 - Voirie – Mise en séparatif du bourg – Convention de mandat

Monsieur Jean-Claude Canossini, conseiller municipal délégué aux travaux, rappelle au Conseil municipal que la commune de Voreppe a engagé un programme d'entretien des voiries du bourg (Rue Pognient, Rue de Charnècles, Rue de la Porte des Pallaches, ...), une partie des réseaux d'assainissement de ce secteur étant de type unitaire et en très mauvais état.

Dans ce cadre, le Pays Voironnais, en collaboration avec la commune, renouvelle et met en séparatif les réseaux situés dans les rues concernées.

Par délibération du 19 juin 2014, le Conseil municipal a autorisé une convention de groupement entre la commune et la CAPV, afin que les travaux puissent être suivis par un maître d'oeuvre unique, également unique titulaire du marché.

Au niveau intercommunal, une Commune, en qualité de maître d'ouvrage, peut faire appel à l'EPCI dont elle fait partie en tant que mandataire pour réaliser un projet d'intérêt communautaire.

Aussi, il est proposé de passer une convention avec la Communauté d'agglomération du Pays vironnais afin de définir les obligations réciproques de chacune des parties en ce qui concerne :

- l'étude et la réalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux .
- le financement des frais exposés pour ces études et travaux,
- la propriété des ouvrages et les limites des domaines publics,

En conséquence, après avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de Vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 12 janvier 2015,

le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- d'approuver la convention de mandat ci-annexée avec la communauté d'Agglomération du Pays Vironnais
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur Jean-Claude Canossini, conseiller municipal délégué aux travaux, à la signer et à faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8182 - Associations – Harmonisation des cautions de mise à disposition des salles municipales

Monsieur Grégory STOCKHAUSEN-VALERY, Adjoint chargé des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et des animations festives rappelle que la Ville de Voreppe soutient les associations dans l'organisation de leurs événements notamment en mettant à disposition des salles municipales pour leurs manifestations.

Afin d'harmoniser les modalités de mise à disposition et d'apporter une vigilance particulière au tri des déchets et au ménage, il est proposé de redéfinir les montants des cautions et d'en distinguer désormais 3 types : dégâts matériels, tri et ménage.

Vu la décision administrative 2008/024 précisant les tarifs de location des équipements Voreppins.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 14 janvier 2015,

le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- d'approuver les cautions de mise à disposition des salles municipales telles que définies en annexe.

8183 - Culture – Convention d'organisation du concert de François-René Duchâble

Monsieur Grégory STOCKHAUSEN-VALERY, Adjoint chargé des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et des animations festives expose qu'un concert de François-René Duchâble, soliste, et Alain Carré, récitant, aura lieu à l'Arrosoir le samedi 21 mars 2015. Il est co-organisé par les villes de Moirans et Voreppe.

Il est proposé de définir les rôles de chaque commune et proposer la répartition des dépenses et recettes par le biais d'une convention.

La Ville de Voreppe accueille le concert et s'engagera, à ce titre, à mettre à disposition l'Arrosoir, apporter un soutien logistique, accueillir les artistes (repas, collations, cadeaux). Les dépenses prévisionnelles totales pour la Ville de Voreppe s'élèvent à 2 714€ et les recettes sont évaluées à 700€.

La Ville de Moirans s'engage de son côté à payer les artistes, cachets des professeurs et assurera la billetterie (régie ville de Moirans). Elle mettra également à disposition un régisseur et un agent pour la billetterie le jour J. Les dépenses prévisionnelles totales pour la Ville de Moirans sont évaluées à 8 500€ et les recettes à 5 000€.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 14 janvier 2015,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**

- d'autoriser le Maire à signer la convention précisant ces modalités.

Valérie BARTHEL souhaite rappeler, ce qui n'a pas été abordé, que ce concert était au départ un projet de l'école de musique. Elle souhaiterait donc qu'il soit aujourd'hui apprécié en tant que concert et retiré du budget de l'école de musique pour lui permettre de travailler sur d'autres projets. Elle ajoute qu'il s'agit d'un projet de Moirans sur lequel la municipalité de Voreppe a souhaité participer, ce en quoi elle n'a rien contre, M. Duchable étant quelqu'un avec une carrière importante qu'il peut être intéressant de faire venir à Voreppe. Néanmoins elle répète son souhait que le budget de cette manifestation disparaisse du budget de l'école.

Grégory STOCKHAUSEN-VALERY la remercie pour cette question qui lui permet de repréciser les choses, ainsi qu'il l'a fait lors du dernier conseil d'établissement. Cette dépense figurera bien, au niveau analytique, sur la ligne de l'école de musique, néanmoins en cas de due concurrence d'un autre projet de l'école de musique, ce budget pourra être redistribué.

Luc REMOND confirme que cela n'obérera pas les projets de l'école de musique.

Valérie BARTHEL précise qu'elle a fait cette demande car cela avait été au préalable présenté comme un projet pédagogique or à ce jour aucune rencontre avec aucune école n'est prévue.

Luc REMOND répond qu'il y aura tout de même une rencontre avec un certain nombre d'élèves de l'école de musique qui vont participer.

Sandrine MIOTTO souhaiterait que la carte M'RA ou le chéquier jeune soit accepté lors de concert pour que les jeunes puissent y assister de façon gratuite; il s'agit d'une demande qu'elle a déjà formulée lors des 2 précédentes commissions et qu'elle présente à nouveau ce soir.

Luc REMOND lui répond que cela doit être possible, se rappelant de mémoire qu'il doit y avoir une convention entre l'école de musique et le conseil général, et le Conseil régional permettant de régler avec le chéquier ou la carte.

Sandrine MIOTTO demande si on pourra lui répondre avec certitude lors de la prochaine commission.

Luc REMOND répond que la question sera posée sans délai à l'école de musique de Moirans et que confirmation leur sera donnée.

Grégory STOCKHAUSEN-VALERY précise, quant à l'aspect pédagogique, que même si la manifestation est portée par le service culturel de la Ville, l'école de musique participe et à ce titre il a souhaité qu'elle soit associée pleinement pour que des jeunes participent. Il précise qu'effectivement la mobilisation n'est pas intense, ce qu'il regrette, mais ajoute que le Directeur et l'ensemble des professeurs essayent de motiver, ce qui n'est toujours aisé.

Il ajoute qu'au niveau du collège, le travail avance pour une répétition et un cours avec FR. Duchable.

Laurent GODARD revient sur la question de la carte M'RA, expliquant qu'ils ont alerté sur ces points en octobre puis lors de la dernière commission. Il ajoute que Monsieur STOCKHAUSEN-VALERY s'était engagé à contacter Moirans dès le lendemain, or il constate que c'est encore demain, ce qu'il espère sincèrement, car l'économie de tout ou partie du coût du billet d'entrée pour les jeunes était une occasion à ne pas rater selon lui et travailler dès le départ.

Concernant l'aspect financier, il note que certains éléments sont effectués par Voreppe en interne (comme pour Moirans). Ils ont demandé que ces éléments soient évalués pour avoir une idée de l'utilisation de la ressource publique. On a donné le chiffre de 57€ de fluides, mais il évoque aussi le coût RH, les amortissements, etc. Il regrette de ne pas avoir d'évaluation précise alors que cela fait 4 mois que cela a été demandé, et qu'une dépense soit engagée (même si elle est légitime) sans en connaître tous les impacts sur le budget de la commune.

Anne GERIN s'étonne de leurs interrogations sur le coût RH. Elle précise qu'on ne se pose pas la question lorsqu'on fait le festival Arscenic ou les 700 ans de Voreppe. Or ici, c'est au même titre que toutes les autres manifestations qui peuvent apporter un certain rayonnement à la ville de Voreppe. Elle ne comprend pas ces questions pour CE concert, avec un soliste et un pianiste prestigieux à un coût, sachant qu'il a un coût pour le public qui est inférieur aux concerts de la MC2 ou d'autres endroits.

Elle se demande ce qui gêne l'opposition dans cette opération : le prestige, le rayonnement ? En quoi cette opération est différente des autres opérations menées à l'Arrosoir ? Il s'agit d'un bel outil, qu'on utilise et elle s'en réjouit.

Luc REMOND informe qu'au mois d'avril se produira certainement l'ensemble Bismantova de Castelno ne' monti à Voreppe car il sera en tournée en France à cette époque, ce qui sera également un moment culturel important sur la commune.

Grégory STOCKHAUSEN-VALERY confirme qu'il a bien demandé à Moirans, n'a pas encore obtenu de réponse mais qu'il fait son maximum.

Laurent GODARD répond à Anne GERIN qu'il a ce type de questionnement systématiquement, ce dont les membres de la commission AVLEPE peuvent témoigner, et que cela n'a rien à voir avec ce projet en particulier.

Olivier GOY rappelle que, pendant 6 ans dans l'opposition, on ne lui a pas présenté le cout RH de ce qui était fait.

Laurent GODARD répond qu'il aurait du demander.

8184 -Associations – Stockage associatif à l'ancienne caserne

Monsieur Grégory STOCKHAUSEN-VALERY, Adjoint chargé des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et des animations festives rappelle que des travaux ont été effectués dans les locaux de l'ancienne caserne des pompiers pour permettre une rationalisation du stockage du matériel des associations.

Des boxes grillagés ont été installés dans le grand hangar et des travaux électriques et de sécurité, notamment, ont été réalisés.

Il convient, par le biais d'une convention, de préciser pour les associations les modalités de mise à disposition de ces locaux.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 14 janvier 2015,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à **l'unanimité** :

- d'approuver la convention pour la mise à disposition de ces locaux et d'autoriser le Maire à la signer.

8185 -Accompagnement à la scolarité – Convention avec le parc naturel régional de Chartreuse

Monsieur Grégory STOCKHAUSEN-VALERY, Adjoint chargé des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive rappelle au conseil municipal que chaque année, le service de l'accompagnement à la scolarité met en place des projets culturels destinés aux enfants qui y participent, pour compléter et valoriser leurs apprentissages.

Depuis sept ans, le projet « La chasse aux trésors de ma ville » permet aux enfants de mieux connaître leur ville et de défendre son environnement et sa qualité de vie.

C'est la quatrième année qu'ils vont s'intéresser à la forêt et s'initier à « l'usage du bois », le Parc de Chartreuse ayant accepté d'être à nouveau partenaire en finançant l'intervention de l'association « La Passion du bois » pour la construction de marionnettes en bois, personnages d'un conte entièrement créé par les enfants avec l'aide de la conteuse voreppine Chantal Potavin.

Une convention de mise à disposition d'intervenants précise les modalités de ce partenariat entre la commune de Voreppe et le Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 14 janvier 2015,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser le maire à signer cette convention avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse

8186 - Jeunesse – Constitution du fonds de jeux pour les nouveaux locaux de la ludothèque

Monsieur Stéphane Lopez, adjoint chargé de la jeunesse et des sports, rappelle au Conseil municipal que la ludothèque a ouvert ses portes en février 2014 dans les nouveaux bâtiments du Centre social.

L'entrée dans ces nouveaux locaux implique la constitution d'un nouveau fonds de jeu, en cohérence avec l'augmentation de la capacité d'accueil de l'équipement.

Il est proposé de prolonger sur 2015, sous forme d'investissement, les acquisitions de jeux visant à constituer le fonds de la ludothèque, qui permettra aux Voreppins de jouer sur place et d'emprunter des jeux.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 14 janvier 2015,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de retenir le principe d'investissement pour la constitution d'un fonds de jeux pour la ludothèque

8187 - Jeunesse – Dossiers de demandes de subventions Contrat de ville

Monsieur Stéphane LOPEZ, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports rappelle que le quartier de Bourg-Vieux, auparavant inclus dans le périmètre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), passe désormais en « veille active » dans le cadre d'un futur Contrat de ville en cours d'élaboration.

Dans le cadre du Contrat de ville, l'État n'apportera pas de crédits spécifiques mais d'autres acteurs pourraient apporter des aides : Conseil Général, CAF ou Région.

Deux dossiers seront déposés par le Pôle Animation de la vie locale :

- chantiers éducatifs en direction des jeunes en vue de leur insertion professionnelle et sociale
- médiation / animation à la piscine en période estivale

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 14 janvier 2015,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ces demandes de subvention auprès des partenaires du contrat de ville

8188 – Décisions administratives

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil Municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

- **2014/018** : Contrat location bouteille oxygène piscine avec société Linde

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision administrative.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS DES FAMILLES POUR LE SOUTIEN EXPRIMÉ PAR LA COMMUNE LORS DU DÉCÈS DE :

- Monsieur Luigi FERRARA
- Monsieur Ernest JORDAN

LIGNE EXPRESS 2 DU CONSEIL GENERAL

Le Maire informe qu'il a eu des informations de Jean-François Gaujour, Conseiller général du canton sur les suites données à la suppression des 2 arrêts Logis-neuf et Charminelle : le Conseil général devrait bientôt adresser un courrier informant du rétablissement de 6 allers/retours par jour au niveau de l'arrêt Logis neuf, aux heures de pointe, avec pour cible les collégiens. Ce rétablissement est prévu à compter du 2 février jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Concernant ces modifications de la ligne express, il explique qu'une rencontre a eu lieu avec le Conseil général le 12 janvier, à laquelle de nombreuses personnes du logis neuf étaient présentes pour évoquer leur problématique. Il indique avoir également reçu vendredi 16 janvier une pétition de résidents du foyer logement suite à la suppression de l'arrêt Charminelle, qu'il a remis au Conseil général.

Il ajoute que d'autres réunions auront certainement lieu car les solutions proposées (cible uniquement collégienne et arrêt en fin d'année scolaire) ne sont pas complètement satisfaisantes. Il estime en effet que les scolaires ne sont pas les seuls intéressés par la ligne Express, en témoigne la réunion avec les habitants du quartier, et que l'arrêt Charminelle est stratégique au PLU.

La séance est levée à 22h08
Luc REMOND donne la parole au public

Voreppe, le 23 janvier 2015
Luc REMOND